



ADMINISTRATION MUNICIPALE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 AVRIL 2021

DELIBERATION N° 011 - 04 – 2021 - Direction Générale Adjointe de la Cohésion Sociale

ADHESION AU DISPOSITIF « PASS CULTURE »

(La Commission Réussite Educative, Animation Globale, Culture a émis un avis favorable à l'unanimité)

Le Maire certifie :

➤ que le compte-rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le 20 AVR. 2021

➤ que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 2 Avril 2021.

➤ que le nombre des membres en exercice étant de 39,

Présents 33

Représentés 01

Excusés

Absents..... 5

Total des votes 34



L'An Deux Mille Vingt, le jeudi 8 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni au Gymnase Nelson Mandela, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

ETAIENT PRESENTS EGALEMENT :

MM. Ridwane ISSA – Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL – Valentine SERRANO – Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL – Odile DAMOUR – Jean François CATAN – Sylvie PAYET – Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Alicia HAYANO – Patrice BOULEVART – Sarah SALAH – ALY – Eric CARITCHY - Fara ARMOUGOM - Patrice ELLAMA – Vincent TERGEMINA – Marie Sabine SAUTRON – Charles André SAINT PIERRE - Christelle HOAREAU – Ruddy VOULAMA – Evelyne GLENAC - Daniel SANDANON – Angélique PEDRE – Jack TAVEL – Patrick DALLEAU – Philippe LE CONSTANT – Sophie AUDIFAX ép. LEBON - Jean Luc JULIE – Valérie DIJOUX

ONT DONNE PROCURATION : Anrifadjati TOILIBOU à Alicia HAYANO

ABSENT EXCUSE :

ABSENTS : Sabrina RAMIN – Axel BOUCHER – Noëlle CHANE FAN – Fabienne BORNEO - Hans DIJOUX

Secrétaire de séance

Angélique PEDRE



Le Président informe l'Assemblée que le « Pass Culture » est une initiative du Ministère de la Culture qui a pour but de renforcer et de diversifier les usages et les pratiques culturelles des jeunes de 18 ans ainsi que de valoriser l'offre de l'ensemble des acteurs culturels du territoire.

Expérimenté depuis 2019 dans 14 départements, le Pass Culture compte aujourd'hui 130 000 utilisateurs et a pour ambition de se déployer sur l'ensemble du territoire national en 2021.

Le « Pass Culture » est une application gratuite géolocalisée qui révèle et relaie les propositions culturelles et artistiques accessibles à proximité. En s'inscrivant à ce dispositif, le jeune reçoit un crédit de 300 euros utilisable sur l'ensemble des actions culturelles, qu'elles soient payantes ou gratuites : places de cinéma, spectacles vivants et concerts, abonnement au réseau de lecture publique, biens matériels (livres, vinyles, instruments de musiques, DVD) pratiques artistiques (ateliers et stages) et contenus numériques (vidéos à la demande, musique en ligne, abonnement à la presse en ligne). Ce crédit virtuel peut être utilisé sur une période de deux ans à partir de la date de création du compte.

Il s'agit pour le jeune de réserver une activité, via l'application, puis de se présenter auprès du prestataire avec le numéro de réservation. Le jeune peut alors participer à l'activité. De son côté, le prestataire est remboursé par l'Etat, du montant de l'activité.

Pour la ville de Saint-Benoît, sont concernés par ce dispositif : le cinéma Cristal (entrées) ; le studio Henri Madoré (réservations de la salle de répétition) ; le réseau de lecture publique (inscriptions) ; les actions culturelles ponctuelles (cours, stages, etc.).

Dans ces perspectives de démocratisation, de médiation et de sensibilisation de nouveaux publics, le Président propose à l'Assemblée d'approuver l'adhésion de la Ville au dispositif « Pass Culture ».

Appelée à se prononcer, l'Assemblée après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition du Président.

Fait à Saint Benoît les jour, mois et an que dessus.

L'ensemble des membres présents a signé.

Le Maire,

Patrice SELLY